

# Etre employeur de main d'oeuvre : droits, obligations et contrats

## Public cible

Agriculteurs.trices ou futurs.es agriculteurs.rices du département et des départements limitrophes. Public d'employeurs ou futurs employeurs

## Objectifs

• Acquérir et/ou sécuriser les connaissances en matière de rédaction des contrats de travail et de la déclaration préalable à l'embauche • Sécuriser la déclaration préalable à l'embauche selon le type de contrat et d'aide • Connaître les obligations liées au formalisme • Savoir rédiger un contrat de travail conforme • Identifier les spécificités des clauses et des conventions collectives

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

- Obligation de déclaration préalable à l'embauche
- Obligation d'adhésion au service de santé au travail
- Obligation d'évaluer les risques des postes de travail et de définition des moyens de prévention (DUER)
- Durée du travail/ (suivi des horaires et repos hebdomadaire)/contrat de travail et documents obligatoires à remettre en fin de contrat
- Rédaction d'un contrat de travail
- L'hébergement collectif de travailleurs (si besoin)
- La prestation de service internationale
- La convention collective nationale en agriculture
- La rupture de contrat
- Affiliation MSA en tant qu'employeur
- Création de l'espace entreprise sur le site MSA
- L'entrée en DSN
- Les contrats de prévoyances et complémentaire santé
- La DPAE (besoin de la CCN production agricole)
- L'identification des salariés
- Les exonérations de charges patronales
- Les téléservices MSA : TESA+ (DPAE, BS, attestation pôle emploi, les contrats, ...)

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**12 janv 2023** MSA  
09:30 - 17:30 (7hrs) 05000 Gap

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 09/01/2023

### Tarifs

Adhérent 245€  
Non adhérent 245€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

### Plus de renseignements

Vanessa Picard  
adear05@orange.fr  
ARDEAR / ADEAR Hautes Alpes  
Maison de l'Agriculture  
8 ter rue du Capitaine de Bresson  
05000  
GAP  
Tel. 07 81 47 19 95

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

**Taux de satisfaction** : 87% de taux de satisfaction dans les formations organisées par l'ARDEAR Paca%



**Modalités d'accès** : les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

Valérie Flandin, conseillère entreprise, MSA 84  
Ingrid Hamann, directrice adjointe du Travail à la Direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations  
Vanessa Picard, animatrice ADEAR 05, responsable de la formation